



Déclaration à propos d'un projet de loi autorisant l'euthanasie des enfants et des déments.

L'Alliance Évangélique Francophone de Belgique a jugé opportun d'exprimer l'opinion de la plupart des croyants répartis dans quelque deux cents cinquante communautés protestantes évangéliques de Wallonie et de Bruxelles. Le point de vue exprimé ici représente un consensus minimaliste sur le délicat problème de l'euthanasie en générale, et de celle des enfants et des déments en particulier. Il s'efforce également de se démarquer de toute attitude dogmatique et intransigeante. Notre position, en effet, se veut cohérente avec la foi chrétienne, en même temps que tolérante envers tous ceux qui ne la partagent pas.

Comme la plupart des croyants monothéistes, les Protestants évangéliques partagent la conviction que la vie humaine est un don de Dieu et qu'il Lui appartient seul de la reprendre. En d'autres termes, l'homme ne dispose pas plus de sa propre vie que de celle d'autrui. **Nous réprovoons donc toute disposition qui encouragerait l'être humain à mettre fin à sa propre vie ou à celle d'autrui...** Et ce, quelles qu'en soient les motivations, puisque notre opinion en matière de non-violence c'est qu'il n'existe pas de bonne raison de tuer. Nous admettons cependant que notre conception – en matière de vie et de mort – relève d'une option religieuse qui peut paraître arbitraire aux yeux de certains citoyens de notre pays. Aussi, nous nous gardons bien de ne condamner toute personne qui, en son âme et conscience, opterait pour un choix éthique différent, même quand nous le désapprouvons.

Nous partageons d'ailleurs le souci de l'ensemble de la population belge en ce qui concerne **l'importance de pouvoir mourir dans la dignité**. À ce propos, nous estimons que la plupart des détresses morales et physiques pourraient trouver une solution satisfaisante dans **le développement systématique et généralisé des soins palliatifs**, aussi bien à domicile qu'en milieu hospitalier. Mais nous savons aussi que ceux-ci ne peuvent apporter une réponse suffisante à tous les problèmes de souffrance que connaissent les personnes en fin de vie. Nous admettons donc comme une évidence l'impossibilité de se passer du secours de certains médicaments spécifiques, destinés à calmer la souffrance, et dont l'usage peut présenter un caractère léthal à plus ou moins court terme...

De façon générale – et quelque peu schématique – on pourrait définir les positions adoptées par la majorité des Protestants évangéliques francophones de la façon suivante :

1° **Oui à l'euthanasie "passive"** lorsqu'elle est assimilée à un refus de l'acharnement thérapeutique. Cela implique le droit de débrancher les appareils de survie artificielle quand n'existe plus l'espoir raisonnable d'un retour à la vie.

2° La souffrance ne présentant aucune valeur "rédemptrice" : **oui à un apaisement optimal de la souffrance**, même si certains traitements de dernier recours risquent d'écourter la vie du patient ; étant admis qu'il n'existe pas ou peu de médicaments sans effets secondaires néfastes.

3° **Oui aux soins palliatifs** et autres formes d'accompagnement en fin de vie : encore trop développés chez nous, au regard d'autres pays. Ils demeurent la réponse à privilégier au souci légitime de mourir – ou de voir mourir ses proches – dans la dignité.

4° **Non à l'euthanasie "active"** comprise comme une injection létale – ou toute autre technique – destinée à mettre délibérément fin à la vie d'un être humain ; et ce, aussi bien à sa demande qu'à l'initiative de ses proches... Ceci implique donc **un "non" au suicide assisté.**

L'instinct de vie est solidement chevillé au corps de tout être humain. Aussi, quand elle vient du patient, on sait qu'une demande d'euthanasie répond au désir de ne pas imposer sa souffrance ou sa déchéance à ses proches, bien plus souvent – mais sans l'exclure pour autant – qu'à un souci de d'apaisement personnel. Lorsqu'elle émane d'un enfant, une telle demande est d'autant plus suspecte que **l'on sait les enfants extrêmement perméables à l'angoisse parentale.** Dans ces conditions, une loi autorisant l'euthanasie des enfants nous paraîtrait d'autant plus inique qu'elle encouragerait le besoin de "bonne conscience" de ses proches, plutôt qu'elle ne contribuerait à sauvegarder la dignité du jeune malade. Cette dernière remarque n'implique cependant aucun jugement de valeur à l'égard des personnes qui se montreraient incapables de "supporter l'insupportable" : elles ne peuvent qu'avoir droit à toute l'empathie de ceux et celles à qui pareille épreuve est épargnée.

Encore une fois, nous sommes bien conscients que notre position particulière n'est pas partagée par toute la population belge ; aussi, nous réaffirmons notre souci de reconnaître le droit des autres à la différence. Toutefois, en tant que citoyens parmi d'autres, nous insistons vigoureusement auprès des autorités législatives de notre pays pour que celles-ci élaborent **une loi qui ne conduise pas à la banalisation d'un acte particulièrement grave.** Car si l'on veut y voir la liberté pour l'enfant, pour le dément ou pour leurs proches, de choisir la manière et l'heure de sa mort, il faut aussi avoir l'honnêteté de considérer l'euthanasie comme ce qu'elle est *de facto* : **une mise à mort sur ordonnance...** Et l'on comprend que nombre de médecins, croyants ou non, aient quelque problème à y consentir après avoir prononcé le serment d'Hippocrate !

Enfin, nous réitérons le vœu déjà exprimé dans le passé concernant une dernière inquiétude, concernant les enfants, comme les adultes et surtout les personnes démentes... À savoir, que demeure à toujours infondée la tentation de trouver dans une législation autorisant l'euthanasie active, une solution au coûteux problème de l'hospitalisation prolongée des patients en fin de vie... Ce qui pourrait être le grief adressé aux soins palliatifs. En cela, nous joignons notre voix à celle de tous nos concitoyens, chrétiens ou non, qui craignent de voir **une telle loi ouvrir la porte à l'une ou l'autre forme d'eugénisme.** Aussi, quelle que soit l'option finale adoptée, nous adjurons le Législateur de prendre toutes les dispositions utiles pour garder cette porte soigneusement cadenassée.

En résumé, les Protestant évangéliques francophones espèrent vivement que le bon sens des Autorités législatives de notre pays répondra une fois encore aux attentes de tous les citoyens, dans le respect des opinions et des droits de chacun.



Pour l'Alliance Evangélique Francophone de Belgique,

Roger Lefèbvre, pasteur

Président de l'AEFB

Rue des Blancs Curés 32 - B 7802 Ormeignies

Téléphone : +32 (0)69 68 82 20

Courriel : rogerlefebvre@skynet.be

Blog : <http://voxclamantis.skyrock.com/>